

La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée.
 Capital réglementaire et ratios de fonds propres
 En date du 30 juin 2023
 (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Modèle modifié de déclaration des fonds propres		Tout compris	Transitoire
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves			
1.	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises plus primes liées au capital correspondantes	7,934	
2.	Bénéfices non distribués	1,200	
3.	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-	
29.	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	9,134	9,134
Autres éléments de T1 : Instruments			
44.	Autres éléments de T1 (AT1)	-	
45.	Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	9,134	9,134
Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions			
58.	Fonds propres complémentaires (T2)	-	
59.	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	9,134	9,134
60.	Total – Actifs pondérés des risques	10,983	10,983
Ratios de fonds propres			
61.	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	83.2%	83.2%
62.	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	83.2%	83.2%
63.	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	83.2%	83.2%
Cible tout compris du BSIF			
69.	Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.0%	
70.	Ratio cible tout compris de fonds propres T1	8.5%	
71.	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10.5%	